

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 4 octobre 2024

Le 4 octobre 2024 à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : JACQUEMET Jean-Pierre

Était absent : JACQUEMET Stéphane

Était présent pour la présentation de la modification budgétaire du Service des Eaux: AUBRY Francis, secrétaire de mairie.

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 septembre 2024

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 05

ORDRE DU JOUR :

- Modification budgétaire – Service des Eaux (Délibérations) ;
- Convention matériel Service Emploi de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE (Délibérations) ;
- Rénovation de la toiture de la mairie ;
- Reprise des devis, suite à l'augmentation des prix des matériaux, pour la réfection des chemins ruraux et voirie communale :
 - Création d'un trottoir rue derrière le pont ;
 - Rénovation d'un caniveau ruelle des jardins ;
 - Rénovation de la rue du Clos Baudin ;
 - Reprise du chemin le long du bâtiment de Monsieur Christian JACQUEMET « Le Vatican » ;
 - Entretien Côte du Chanot ;
 - Entretien Chemin de Frauval – Douinchamp.

- Déplacement des panneaux d'entrée et sortie de la commune ;
- « Forêt de demain » : choix du visuel du nouveau panneau d'information qui sera installé dans la forêt communale ;
- Affaires diverses.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19 H 40

◆ **CONVENTION MATERIEL SERVICE EMPLOI DE LA CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE**

→ Avenant 1 à la convention de mise à disposition du matériel du service mutualisé de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE (**DCM 35/2024**) :

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Le matériel est mis à la disposition de la commune selon les tarifs suivants fixés par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2024 et ceci à compter du 1^{er} mai 2024 :

- Tracteur seul / avec broyeur d'accotement : avec broyeur végétaux : 20 € / heure compteur ;
- Tondeuse auto portée : 25 € / heure compteur ;
- Mini pelle : 60 € / heure compteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote pour la modification de l'article 4.

→ Avenant 6 à la convention de prestation de service partagé du service mutualisé de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE (**DCM 36/2024**) :

L'article 5.1 relatif au tarif horaire de la convention de prestation de service partagé du service mutualisé de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE est modifié comme suit :

- Le tarif applicable à partir du 1^{er} mai 2024 est de 27 €.

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote pour la modification de l'article 5.1.

◆ **MODIFICATION BUDGETAIRE – SERVICE DES EAUX**

Suite aux observations et après contrôle de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), le budget du Service des Eaux présente des anomalies : les amortissements de l'emprunt qui court jusqu'en 2028 n'ont pas été réintégrés depuis plusieurs années dans le budget du Service des Eaux.

Par conséquent, pour équilibrer les comptes, il faut opter pour une modification budgétaire (**DCM 34/ 2024**) et de définir l'amortissement des immobilisations et des subventions du Service des Eaux, à compter de l'année 2024 (**DCM 33/2024**) :

- Amortissement immobilisations et subventions « mécanique et électrique : 20 ans
- Amortissement immobilisations et subventions « Forage et clôture » : 50 ans
- Amortissement immobilisations et subventions « Béton armé » : 100 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la modification budgétaire ainsi que la durée des amortissements.

Cette modification budgétaire entraîne une dépense supplémentaire de 15 297,83 € par an.

Pour 2023, les recettes du budget du Service des Eaux s'élevaient à 12 382,00 €.

Le budget en l'état présente un déficit de 11 407,83 €.

Pour 2024, la provision de 10 000 € prévue pour le citernage n'ayant pas été utilisée, cette ligne budgétaire pourrait servir à compenser cette dépense non planifiée.

Toutefois, en maintenant ce budget, il manquera 11 407 € tous les ans. Pour revenir à l'équilibre, il conviendrait d'augmenter le prix de l'eau à partir de 2025.

Plusieurs simulations ont été présentées aux élus avec la tarification des tranches actuelles et abonnement, la tarification par tranche du Syndicat des Eaux Germain Guérard et abonnement et une tarification intermédiaire, tranches + abonnement.

Avant de décider d'une augmentation du prix de l'eau, les élus souhaitent que d'autres solutions soient envisagées, notamment un apport du budget communal vers le budget du Service des Eaux.

Madame le Maire consultera les autorités compétentes pour savoir ce qu'il est possible de faire et réunira de nouveau les membres du Conseil Municipal pour revoir ce sujet.

◆ **RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE**

Avant de procéder aux travaux de rénovation de la toiture de la mairie par l'entreprise THOMAS de Vaucouleurs (devis signé en juillet 2023), Madame le Maire a rencontré Madame Karine SELINGER, de la Région GRAND-EST, Chargée de Mission Développement des projets de Territoires et Madame Maud GUYOT, de la Région GRAND-EST, Chargée de Mission transition énergétique, pour un éventuel projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.

Après visite du bâtiment communal, les deux chargées de mission ont constaté plusieurs points inquiétants sur l'édifice, à savoir la présence d'une fissure à l'extérieur qui se retrouve à l'intérieur suite à l'incendie qui a eu lieu dans les années 1970 et l'état de délabrement des planchers / plafonds qui pourraient entraîner un écartement des murs après dépose des tuiles.

Il a été décidé de faire expertiser le bâtiment dans son intégralité avant de procéder aux travaux : l'entreprise THOMAS a été avertie de cet état de fait ainsi que la Sous-Préfecture auprès de laquelle un dossier pour une subvention avait été déposé pour le financement de la rénovation de la toiture.

Le retard pris dans les travaux ne remet pas en cause la dotation de l'Etat (DETR) que la commune a obtenu en 2024 pour ces travaux.

Un architecte va être contacté rapidement afin d'organiser une visite de pré-diagnostic avec les élus.

Un autre point a été soulevé suite à ces différentes visites : l'humidité grandissante dans la cave qui pourrait venir d'un puit souterrain ; le salpêtre est de plus en plus présent et remonte par capillarité dans les murs, ce qui pourrait entraîner à la longue une dégradation de la cave de la mairie.

◆ **TRAVAUX CHEMINS RURAUX ET VOIRIE COMMUNALE**

Les différents devis présentés lors du Conseil Municipal du 7 juin dernier ont été réajustés suite à l'augmentation des prix des matériaux. Les élus avaient voté certains travaux auprès de l'entreprise CHARDOT, à savoir :

- Rénovation d'un caniveau ruelle des jardins (DCM 19 /2024)
- Rénovation de la rue du Clos Baudin (DCM 20 /2024)
- Reprise du chemin le long du bâtiment de Monsieur Christian JACQUEMET « le Vatican » (DCM 21 / 2024)

Après étude des documents, il s'avère que l'augmentation émise se rapporte aux frais de transfert de matériel qui apparaissent sur chaque devis détaillé correspondant à chaque poste de travail. Il faudra voir avec l'entreprise CHARDOT, le moment voulu, de faire des travaux continus pour éviter ces frais supplémentaires.

D'autres travaux ont été votés à l'unanimité par les membres présents :

- Entretien de la Côte du Chanot (**DCM 37 /2024**)
- Entretien du Chemin Frauval – Douinchamp (**DCM 38 / 2024**)
- Création d'un trottoir rue derrière le pont (**DCM 39 /2024**)

Le montant total des travaux s'élève à 95 297,02 € TTC.

Les devis sont signés en octobre 2024 et ces dépenses seront budgétisées pour 2025.

◆ **DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA COMMUNE**

La création d'un trottoir rue derrière le pont nécessite de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie qui se trouve sur la RD 161 (LEVONCOURT-GIMECOURT-LEVONCOURT). Cet aménagement entrera dans les critères de la sécurisation du village et pourra permettre de déposer un dossier de subvention pour une aide financière.

Côté LAVALLEE-LEVONCOURT -LAVALLEE, les élus ne souhaitent pas déplacer les panneaux car cela entraînerait une hausse des charges communales.

◆ **« FORET DE DEMAIN »**

Choix du visuel du nouveau panneau d'information qui sera installé dans la forêt communale. L'ancien panneau réalisé par l'ONF (trop petit au prix de 1 387,63 € TTC) sera enlevé et remplacé par une réalisation beaucoup plus importante de la société PICBOIS pour un prix supérieur de 32,14 € TTC (prix du nouveau panneau 1 419,77 € TTC).

L'ONF qui a validé ce nouveau projet, viendra enlever l'ancien panneau et installer celui conçu par la société PICBOIS.

Il a été évoqué également de mettre les prénoms et noms des enfants du village qui ont planté les nouvelles essences dans les îlots d'expérimentation en janvier 2024. A voir éventuellement avec la société PICBOIS ce qu'elle pourrait proposer à la commune pour cette identification.

◆ **RENOVATION DE L'EXTERIEUR DE L'EGLISE**

Des devis avaient été demandés pour répondre aux différents soucis que l'église du village présentaient, à savoir problèmes d'étanchéité, d'infiltration, de saleté, etc.

Madame le Maire avait présenté en son temps un projet plus étoffé que les élus du Conseil Municipal ont souhaité revoir à la baisse.

Deux devis ont été présentés aux élus : Société VARNEROT et Société PALAZZO.

Le devis de la société PALAZZO d'un montant de 50 783,10 € TTC a été retenu à l'unanimité des membres présents.

Ce dossier fait donc l'objet d'une délibération : **DCM 40 / 2024**

Ces travaux sont budgétisés pour 2025.

◆ **AFFAIRES DIVERSES**

- Eclairage public : suite à la demande de plusieurs habitants, l'extinction de l'éclairage public se fera à 21 H 30 au lieu de 21 H ;
- Consommation électrique de l'église : la consommation étant basse dans cet édifice, le contrat d'abonnement doit être revu à la baisse auprès d'ENEDIS.
- Campagne de stérilisation et identification des chats : suite à la prolifération des chats dans le village, à l'arrêté municipal de février 2023 non respecté par certaines personnes concernant l'apport de nourriture à ces animaux dans les lieux publics ou privés, à la dégradation de la salubrité publique, Madame le Maire organisera en 2025 une campagne de stérilisation et identification des chats. L'AGENCE REGIONALE DE SANTE a été contactée concernant ce problème, qui perdure depuis des années, et suit Madame le Maire dans ses démarches. L'association « 30 millions d'amis » sera sollicitée pour une éventuelle participation financière à cette campagne ;
- Remplacement de l'éolienne communale : Les élus doivent se réunir pour étudier le renouvellement de l'éolienne communale qui doit être remplacée par une machine plus importante (hauteur et puissance). La société Q-ENERGY (prestataire) rencontrera les élus mardi 15 octobre 2024 à 19 H.
- Cabane de chasse et terrain : Le courrier de Monsieur Joël WILLIE concernant la mise à disposition du terrain communal où se trouve la cabane de chasse a bien été réceptionné par la commune et fera l'objet d'une étude avant la fin de l'année 2024 ;
- Panneaux de signalisation sur les chemins ruraux pour indiquer certaines directions : Ce sujet a été évoqué suite à la fête des Moissons du 31 août dernier durant laquelle de nombreuses personnes ont emprunté les chemins ruraux. Un panneau indicateur avait été installé par un agriculteur dans le chemin du Chanot (direction RUMONT) et a été détruit durant la fête (ou avant ?). Des conducteurs qui ne connaissaient pas la route ont pris un chemin en cul-de-sac dégradant les près avoisinants. Une solution devra être trouvée à l'avenir pour éviter tout désagrément. Madame le Maire prendra attache avec les autorités

compétentes pour remédier à ce problème relatif à la signalisation des chemins ruraux ;

- Fête patronale : la fête patronale aura lieu dimanche 10 novembre 2024. La messe est prévue à 10 H 30 suivie d'un moment de convivialité offert par le Comité des Fêtes de Levoncourt à Baudrémont. L'après-midi, à partir de 15 h, la chorale SAMM'CHANTE de Saint-Mihiel se produira à l'église ;
- Départ en retraite du secrétaire de mairie : Monsieur Francis AUBRY, secrétaire de mairie, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Cérémonie des vœux 2025 : La cérémonie des vœux 2025 aura lieu le dimanche 19 JANVIER 2025 en matinée. Cela sera l'occasion de remercier Monsieur Francis AUBRY et de fêter son départ pour une retraite bien méritée !

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 13 NOVEMBRE 2024 à 19H30

L'ordre du jour étant épuisé à 22 H, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie DAILLY

Marie-Pierre VERDUN

